

1-INSCRIPTION ET PAIEMENT DU SOLDE

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion aux conditions énoncées ci-dessous, dont le participant reconnaît avoir pris connaissance. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total, le règlement du solde interviendra au plus tard 30 jours avant le départ. Les réservations des prestations sur les lieux d'exécution du voyage étant nécessaires à la garantie de la bonne exécution du contrat, tout solde non réglé avant le 30^{ème} jour précédant le départ entraînerait décharge de responsabilité en notre faveur. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt, de ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription. En cas d'inscription faite moins d'un mois avant le départ, le règlement total du voyage sera dû à l'inscription.

2-LES PRIX

Les prix publiés dans cette brochure sont sujets à modification en cas de variations importantes des taux de change, du prix du carburant, des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement dans les ports et aéroports.

AQUI'TOURS s'efforce d'informer immédiatement le client selon les dispositions légales en vigueur.

3- LES VARIATIONS DE PRIX

AQUI'TOURS se réserve le droit de modifier les prix de ses programmes tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 selon les modalités suivantes :

a/ variation du coût du transport, des taxes, des redevances, du cours des devises pour certains voyages. Toute variation des données économiques ci-dessus sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage.
b/ Si l'augmentation dépassait 10 % le client conserve la possibilité d'annuler son voyage sans aucune charge pour lui. Si le montant de l'augmentation ne dépassait pas les 10%, les frais d'annulation s'appliqueraient. Toute révision à la hausse ne pourra être signifiée aux voyageurs déjà inscrits moins de 30 jours avant la date de départ.

4-FORMALITES

Les diverses formalités administratives nécessaires à l'exécution du voyage, carte d'identité, passeport, visa (obligatoire pour certains pays)... indiqués pour chaque pays, s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française résidant sur le territoire national. Elles sont susceptibles de modifications, le client doit s'informer auprès des autorités administratives compétentes des formalités spécifiques applicables, notamment aux mineurs et aux ressortissants étrangers, l'accomplissement de ces formalités lui incombe.

Attention, les noms et prénoms des participants donnés à l'inscription qui figurent sur leurs documents de voyage (réservations, titre de transports, bons d'échange) doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur leurs pièces d'identité, passeports, visas, etc...

5-BAGAGES

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux et médicaments. Pour les voyages en autocar ou pendant d'éventuels excursions ou transferts, ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes prévues à cet effet) ou des véhicules pendant les arrêts. Dans le cas de voyages en avion, le poids des bagages maximum autorisé est, en règle générale, de 20 Kg par personne sur les vols réguliers et de 15 Kg par personne sur les vols spéciaux.

Pour des raisons de sécurité, les compagnies aériennes interdisent le transport dans les bagages en soute et en cabine, de certains articles.

La liste est disponible sur le titre de transport ou auprès de la compagnie aérienne concernée.

En cas de litige bagages (acheminement tardif, vol, perte ou détérioration de bagages), pour un recours auprès de la compagnie, il est impératif de déposer plainte auprès des autorités compétentes du lieu ou d'établir un constat d'irrégularité auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport d'arrivée en cas de sinistre bagages pendant un vol. Dans ce dernier cas, en l'absence de ce document, il sera présumé que le bagage a été livré en bon état dans les conditions fixées par la compagnie. AQUI'TOURS ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par une compagnie aérienne.

6-VOYAGES AERIENS

Le forfait (voyage + séjour ou circuit) comprend un nombre déterminé de jours. Ce nombre inclut le jour du départ (à partir de l'heure de convocation) jusqu'au jour de retour (heure d'arrivée à l'aéroport).

Si en raison des horaires imposés par la compagnie aérienne, les premières et dernières journées se trouvaient écourtées par un départ tardif et/ou un retour matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

De plus, l'horaire et les indications concernant votre départ, vous seront communiqués dès que la compagnie aérienne nous les aura confirmés. En fonction de ces horaires, indépendants de notre volonté, nous nous réservons le droit de modifier votre programme pour vous assurer un meilleur déroulement de votre voyage.

7- FRAIS D'ANNULATION

Dans tous les cas, l'annulation par le client doit être signifiée à AQUI'TOURS par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de celui-ci faisant foi. Les assurances souscrites ne sont en aucun cas remboursées. Les pénalités retenues par AQUI'TOURS seront les suivantes :

Voyages en autocar

- plus de 30 jours avant le départ : 23€/personne
- entre 29 et 21 jours avant le départ : 25% du prix du voyage
- entre 20 et 8 jours avant le départ : 50% du prix du voyage
- entre 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
- la veille du départ : 90% du montant du voyage
- non présentation le jour du départ : 100% du montant du voyage

Voyages en avion

- plus de 60 jours avant le départ : 30€/personne de frais de dossier non remboursables
- de 59 jours à 30 jours avant le départ : 30% du prix du voyage
- de 29 jours à 08 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- de 07 à 02 jours avant le départ : 80% du prix du voyage
- moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix du voyage.

Pour certains voyages, les conditions peuvent être différentes. Elles vous seront remises lors de votre réservation.

Ces frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation, si celle-ci a été souscrite par l'acheteur lors de son inscription. Seuls les frais de dossier et la prime d'assurance seront retenus.

Aucun remboursement ne sera consenti si, pour quelques motifs que ce soit, le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation, ou, abandonne le voyage en cours de réalisation, ou, renonce à des prestations incluses dans le voyage vendu.

De même, s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés

Lorsque l'effectif d'un groupe est réduit après la réservation, les tarifs appliqués aux participants réels sont modifiés en conséquence.

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux indiqués sur la feuille d'instruction de départ. AQUI'TOURS ne peut être tenu responsable d'un retard de pré-acheminement terrestre ou aérien qui entraînerait la non présentation du voyageur au départ pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou de fait d'un tiers.

8-MODIFICATION DU FAIT DE L'AGENCE

AQUI'TOURS garantit la bonne exécution des prestations commandées. Toutefois les horaires et itinéraires mentionnés dans les programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de la volonté d'AQUI'TOURS ou dès que ces modifications seraient imposées par des décisions prises par les prestataires dans le cadre de fêtes religieuses ou civiles, grèves, manifestations ou autres événements majeurs. Dans un souci constant d'amélioration, en fonction des impératifs locaux, AQUI'TOURS se réserve le droit de modifier l'ordre des visites.

9-CESSION ET REPORT

Conformément à l'art.99 des conditions générales de vente, l'acheteur peut céder son contrat. L'acheteur est tenu d'en informer le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage (15 jours pour une croisière). Nous attirons votre attention sur le fait que pour certaines destinations, la cession est liée à l'obtention d'un visa dont le délai peut être de 30 jours avant le départ. La cession pourra intervenir sous réserve de comptabilité et de respect de la réglementation des compagnies de transport. Cette cession entraînera les frais suivants à acquitter par le cédant :

Jusqu'à 30 jours avant le départ : 23€/personne

De 29 jours à 15 jours avant le départ : 46€/personne

AQUI'TOURS

Emeraude II
61 Rue Camille Pelletan
33150 CENON

Tél : 05 56 77 03 06

Fax: 05 56 40 08 63

production@aquitours.com

N°SIRET 45010655400022

TVA intracommunautaire N°37450106554-

Licence LI 03304006 - Code APE 633Z-

Garantie financière APS. RCP LE GAN 14000 CAEN

De 14 jours à 7 jours avant le départ : 153€/personne

Dans certains cas et sur justificatifs, les frais de cession pourront être plus élevés.

10-RESPONSABILITES

L'organisateur se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie. L'organisateur précise que ni les compagnies aériennes ni lui-même ne seraient considérés comme responsables lorsque les plaintes éventuelles seraient provoquées par des irrégularités dans le transport aérien.

Les retards éventuellement subis n'entraînent aucune indemnisation tant sur la modification du programme que sur une perte de correspondance, la perte de validité d'un titre de transport, le retard à un rendez vous, une retenue sur salaire.

AQUI'TOURS agit en tant qu'intermédiaire entre divers prestataires et sa responsabilité ne saurait être engagée à leur place. La responsabilité d'AQUI'TOURS est notamment dérogée dans les cas suivants :

-cas de force majeure (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies...)

-Présentation après l'heure de convocation à l'aéroport.

Les frais occasionnés par ces circonstances ne pourront en aucun cas donner lieu à dédommagement.

Les dispositions des présentes conditions particulières complètent en tant que besoin les conditions générales.

11-RECLAMATION

La mauvaise fourniture d'un service prévu ou son absence doit être immédiatement signalée aux accompagnateurs ou aux réceptifs locaux afin de ne pas subir les inconvénients pendant toute la durée du voyage. Les réclamations sur le déroulement du voyage doivent nous parvenir dans les 30 jours suivant le retour avec toutes les pièces justificatives, par lettre recommandée avec accusé de réception.

12-ASSURANCES

Sauf mention contraire prévue au contrat, aucune prestation d'assurance n'est comprise dans les prix indiqués de voyage ou de séjour. AQUI'TOURS vous conseille d'y souscrire. D'une manière générale les sinistres doivent être déclarés à la compagnie dans les dix jours de leur survenance.